

20210130 Le Monde

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/30/mon-combat-c-est-d-etre-regularise-moussa-victime-collaterale-de-l-ouverture-illegale-d-un-restaurant-a-nice_6068231_3224.html

« Mon combat, c'est d'être régularisé » : Moussa, victime collatérale de l'ouverture illégale d'un restaurant à Nice

Le cuisinier sans papiers, contrôlé par les forces de l'ordre lors de l'ouverture du Poppies, le 27 janvier, à Nice, a trente jours pour quitter le territoire. L'Ivoirien de 34 ans est en France depuis dix ans.

Par [Juliette Bénézit](#)

Publié aujourd'hui à 18h07

Article réservé aux abonnés

Si tant est que la vie de sans-papiers permette une forme de stabilité, Moussa aurait souhaité continuer la sienne à l'abri des regards, « *comme je l'ai toujours fait* », souffle l'Ivoirien de 34 ans. En France depuis dix ans, ce cuisinier en situation irrégulière se retrouve malgré lui dans la tourmente après que son patron, Christophe Wilson, un restaurateur de 50 ans, a [décidé d'ouvrir son restaurant](#) situé dans le centre-ville de Nice, mercredi 27 janvier, bravant les restrictions sanitaires au nom de la « *désobéissance civile* ».

Moussa en a payé le prix fort : contrôlé par les forces de l'ordre alors qu'il se trouvait en cuisine, il a été placé en rétention avant d'être relâché, muni d'une obligation de quitter le territoire français. Celle-ci a été assortie d'une interdiction de retour de deux ans, précise la préfecture des Alpes-Maritimes. « *Je risque de tout perdre, mon boulot, mes droits. Et me retrouver à la rue* », résume-t-il pudiquement auprès du *Monde*, sans cacher l'angoisse qu'a provoquée chez lui l'attention médiatique dont il fait l'objet ces derniers jours.

Lire aussi le reportage : [Vingt-quatre heures avec des travailleurs sans papiers, les « premiers de corvée »](#)

« Toute ma vie est ici »

De son côté, [le patron du Poppies a été placé en garde à vue](#) pour recours au travail d'un étranger sans titre, puis « *convoqué pour rappel à la loi devant un délégué du procureur* », rapporte au *Monde* Xavier Bonhomme, procureur de la République de Nice. « *S'agissant des infractions susceptibles d'être encore relevées à son encontre à raison de l'ouverture de son établissement en contravention aux règles prescrites dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, nous sommes dans l'attente des éléments de l'enquête diligentée distinctement par les services de la police nationale et, le cas échéant, de ceux qui résulteront de son audition ultérieure* », ajoute le procureur. Une procédure relative à la fermeture administrative de son établissement est actuellement en cours d'instruction, précise par ailleurs la préfecture des Alpes-Maritimes.

Témoignages : [« Je ne veux pas que mon établissement tombe aux mains des charognards » : face au confinement, la colère monte chez les restaurateurs](#)

Moussa, lui, a en principe trente jours pour quitter la France. « *Mon combat, c'est d'être régularisé* », appuie-t-il, accompagné dans ses démarches par la CGT. « *Toute ma vie est ici* », dit le cuisinier. Vendredi, Gérard Ré, secrétaire général de l'union départementale du syndicat, a adressé un courrier au préfet des Alpes-Maritimes, Bernard Gonzalez, lui demandant une entrevue. Le ministère de l'intérieur a aussi été sollicité pour faire avancer son dossier. Le travailleur envisage enfin de contester son obligation de quitter le territoire devant le tribunal administratif.

« Depuis dix ans, je n'ai jamais été contrôlé, même pas pour mon titre de transport. C'est la première fois que j'avais affaire à la police »

Moussa raconte qu'il ne savait pas ce qui l'attendait en allant travailler, ce mercredi midi. « *J'ai reçu un appel le lundi me demandant de venir. Si mon patron m'appelle, je viens, je ne peux pas dire non* », livre-t-il. Sur place, plusieurs dizaines de clients attablés, souvent sans masque, sont venues soutenir le gérant du Poppies, qui entendait protester contre [les mesures de fermeture imposées par le gouvernement, le 29 octobre 2020](#). « *Il y avait beaucoup de journalistes et la police. On m'a demandé mes papiers. C'est là que j'ai été emmené. Depuis dix ans, je n'ai jamais été contrôlé, même pas pour mon titre de transport. C'est la première fois que j'avais affaire à la police, j'étais stressé* », dit-il.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Dans les restaurants clandestins : « Il fait gaffe quand même, y a toujours quelques poucaves »](#)

Installé à Nice depuis 2014, il a « *toujours travaillé* », poursuit Moussa, « *dans le nettoyage, la restauration...* ». Depuis septembre, il est employé par Christophe Wilson en CDI, à mi-temps, alternant avec un emploi dans un autre restaurant de la ville. « *J'étais déclaré, je paye des impôts, je cotise à la Sécurité sociale, je travaille comme tous les autres salariés* », détaille le cuisinier. Si les employeurs, en principe, ne peuvent embaucher légalement une personne qui n'a pas de titre de séjour, la pratique est répandue. « *Il existe différentes formes d'emploi d'étrangers sans titre, s'ils sont déclarés ou non, s'il y a un abus de vulnérabilité ou non*, analyse Marilyne Poulain, de la direction confédérale de la CGT. *Là, on est dans une situation où la personne est déclarée, cotise à l'Urssaf, et contribue au système de solidarité, comme beaucoup de travailleurs sans papiers.* »

Circulaire Valls

La CGT plaide pour qu'un titre de séjour soit octroyé à Moussa en vertu d'une [circulaire du 28 novembre 2012](#), plus communément appelée « circulaire Valls », qui fixe les critères permettant d'obtenir une régularisation. Il faut, entre autres, pouvoir prouver un temps de présence minimum en France, en fournissant notamment des bulletins de salaire. « *Dans les Alpes-Maritimes, la circulaire Valls est très peu appliquée* », déplore néanmoins Gérard Ré. « *Le dialogue est établi avec beaucoup de préfetures, mais tout est bloqué dans ce département* », abonde Marilyne Poulain. En conséquence, des travailleurs sans papiers, éligibles à une régularisation, « *sont maintenus dans la précarité* », parfois « *face à des patrons peu scrupuleux* », estime Gérard Ré.

Lire aussi le reportage : [Pour les sans-papiers, le difficile accès à une régularisation](#)

Moussa, de son côté, explique qu'il avait « *des conditions de travail normales* ». « *De toute façon, je connais mes droits, personne ne peut m'exploiter* », affirme-t-il. Sollicité, Christophe

Wilson n'a pas donné suite. Sur Facebook, une vidéo diffusée par une page intitulée « Citoyens en colère » – disant « *partager du contenu de différents “gilets jaunes”* » – montre le patron du Poppies à sa sortie de garde à vue. S'il explique ne rien regretter quant à l'ouverture de son restaurant, il dit « *vouloir faire en sorte d'arranger* » la situation de Moussa.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi [Malgré une formation diplômante, la difficile obtention d'un titre de séjour à 18 ans pour les mineurs non accompagnés](#)

[Juliette Bénézit](#)